



## ANNEXE X

de l'arrêté du Gouvernement wallon  
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution  
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2025/110

Référence SPW-ARNE :10022518

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PERMIS D'ENVIRONNEMENT DE CLASSE 2

Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le demandeur est **la s.a. LUKOIL BELGIUM, rue Médialaan 28 B à 1800 VILVORDE.**

Le terrain concerné est situé **rue du Many 111 à 4100 SERAING**, et cadastré **SERAING 3e division section D n° 57 C 4.**

Le projet consiste à **renouveler le permis d'environnement de l'exploitation de la station-service LUKOIL.**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 09/01/2026	Le 14/01/2026	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5 à 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 28/01/2026	<u>Par courrier postal</u> : <b>Collège communal de la Ville de SERAING – place Communale 8, 4100 SERAING</b> ou <u>Par courriel</u> : <b>enquete@seraing.be</b>

La Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement de classe 2 en vertu de l'article 13 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est **le collège communal de la Ville de SERAING.**

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : **la s.a. LUKOIL BELGIUM** - Courriel : - Tél : 02/254.15.11 ou auprès du **Fonctionnaire technique** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 8 janvier 2026.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,  
(délégation du 3 avril 2025)  
(CDLD art. L1132-5)

  
Angelo TROLIO

Agent Technique

Pr LA BOURGMESTRE,  
(délégation du 13 février 2025)  
(CDLD art. L 1132-4)

  
JULIE GELDOF  
TROISIÈME ÉCHEVINE